



MAIRIE DE GENTE

5 route de la Mairie

16130 GENTE

Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34

E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 23 MARS 2021**

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil dix vingt et un, le 23 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Alain LAGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17/03/2021

Présents : LAGIER Alain, Carmen BERNARD, Gaël SEGUIN, NOEL Christine, GOURRAUD, BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FREDERIC Romain, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, JASMIN Nathalie, DUPIN Pierre, OSES Laura, JASMIN Rosie

Absent : Gérard SEGUIN

Secrétaire de séance : Mme Christine NOEL

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Alain LAGIER.

Mme Christine NOEL est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Délibération n° 2021 - 03 - 01

OBJET : Approbation du compte de gestion : BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2020 du budget principal.

Après s'être fait présenté les titres définitifs de créances à recouvrer, les décisions modificatives, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et arrêté le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 ; par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Délibération n° 2021 - 03 - 02

OBJET : Vote du Compte administratif : BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2020.

Comme prévu par l'article L. 2121-31 du CGCT, le conseil municipal a élu son président de séance à savoir M. Pierre DUPIN.

Après le retrait de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le Compte Administratif 2020.

Délibération n° 2021 - 03 - 03

OBJET : Affectation du résultat - Budget commune

Excédent global de clôture 188 791,96 €

□ A affecter au compte 1068 : 75 238,71 €

□ A reporter au compte 110 (R002-excédent de fonctionnement) :113 553,25 €

POUR : 13	ABSENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	---------------	------------

Délibération n° 2021 - 04 - 04

OBJET : Vote du Budget Primitif 2020 : BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif 2021 du budget communal pour la section de fonctionnement et d'investissement :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	698 878,37 €	697 878,57 €
Investissement	494 236,16 €	494 236,16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- adopte le Budget Primitif 2021 pour le budget communal.

Délibération n° 2021 - 03 - 05

OBJET Approbation du compte de gestion 2020 : BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2020 du budget annexe bâtiment commercial.

Après s'être fait présenté le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de

l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020;

Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020; par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

Délibération n° 2021 - 03 - 06

OBJET : Vote du Compte administratif : BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2020 du Budget Annexe bâtiment commercial.

Comme prévu par l'article L. 2121-31 du CGCT, le conseil municipal a élu son président de séance à savoir M. Pierre DUPIN.

Après le retrait de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe bâtiment commercial

Délibération n° 2021 - 03 - 07

OBJET : Affectation du résultat - budget Bâtiment commercial

Excédent global de clôture	14 265,08 €
- A reporter au compte D001 (déficit investissement) :	2 327,63 €
- A reporter au compte 1068	10 676,13 €

Délibération n° 2021 - 03 - 08

OBJET : Vote du Budget Primitif 2021 : Budget annexe « bâtiment commercial »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif 2021 du budget annexe du « bâtiment commercial » pour la section de fonctionnement et d'investissement :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 000,00 €	19 000,00 €
Investissement	30 088,95 €	30 088,95 €

Excédent global de clôture	14 265,08 €
----------------------------	-------------

Délibération n° 2021 - 03 - 09

OBJET : Approbation du compte de gestion 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA PETITE CROIX »

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2020 du budget annexe du Lotissement « La Petite Croix ».

Après s'être fait présenté le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020;

Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020; par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Délibération n° 2021 - 03 - 10

OBJET : Vote du Compte administratif BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA PETITE CROIX » 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2020 du Budget Annexe lotissement « La Petite Croix ».

Comme prévu par l'article L. 2121-31 du CGCT, le conseil municipal a élu son président de séance à savoir M. Pierre DUPIN.

Après le retrait de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe lotissement « La Petite Croix ».PETITE CROIX » 2020

Délibération n° 2021 - 03 - 11

OBJET : Affectation du résultat budget Lotissement Petite Croix

Excédent global de clôture

- A reporter au compte R002 (excédent fonctionnement) : 51 299,81 €
- A reporter au compte R001 (excédent investissement) : 176 622,50 €

Délibération n° 2021 - 03 - 12

OBJET : Vote du Budget Primitif 2021 : Budget annexe « La petite Croix »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif 2021 du budget annexe du lotissement « La petite Croix » pour la section de fonctionnement et d'investissement :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	975 976,21 €	975 976,41 €

Investissement	836 398,71 €	836 398,71 €
----------------	--------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2021 pour le budget du lotissement « La petite Croix ».

Délibération n° 2021 - 03 - 13

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-décide d'attribuer et de verser une subvention aux différentes associations et organismes pour une somme totale de 9 000 €, répartie comme ci-indiqué -après :

Délibération n° 2021 - 03 - 14

OBJET : BOULANGERIE : Diminution des loyers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire, au vu du marché actuel, de revoir à la baisse les différents loyers de la boulangerie.

Monsieur le Maire propose de baisser les deux loyers de 200 €.

Ainsi le loyer pour les murs s'élèvera à 650 € TTC au lieu de 850 € TTC

Le loyer pour le matériel sera de 745.05 € TTC au lieu de 945.05 € TTC

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce principe au vu du marché actuel,
- **DIT** que le loyer pour les murs sera de 650 € TTC au lieu de 850 € TTC ; celui du matériel sera de 745.05 € TTC au lieu de 945.05 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et demande à ce que les travaux soient réalisés dès que possible.

Délibération n° 2021 - 03 - 15

OBJET : TP LALANDE : Travaux de busage (Rue des Ebaupines)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise TP LALANDE relatif à des travaux de terrassement, fourniture et pose de buses ainsi que le branchement des eaux pluviales rue des Ebaupines.

Le devis s'élève à 4000 € HT soit 4 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce devis pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et demande à ce que les travaux soient réalisés dès que possible.

Délibération n° 2021 - 03 - 16

OBJET : Travaux de ponçage Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de rénover le parquet de la Salle des Fêtes. Monsieur le Maire souhaite que les travaux soient réalisés durant la période de « non location » du fait de la crise sanitaire.

Il présente les deux devis reçus notamment un de l'entreprise ROGER et un de

l'entreprise RATEAU. Le devis de l'entreprise ROGER, qui prévoit le ponçage à blanc et la vitrification en 2 couches du parquet, s'élève à 5 985 € HT soit 7 182 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise ROGER pour un montant de 5 985 € HT soit 7 182 € TTC,

Après en avoir débattu sursoit à la réalisation de ces travaux dans l'attente de savoir si les travaux envisagés à la cuisine occasionneront ou pas des conséquences sur la Salle des fêtes proprement dite.

Délibération n° 2021 - 03 - 17

OBJET : Achat de matériels pour création balustre Salle des Fêtes (Prolians)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter des matériaux acier—alu—inox pour la fabrication d'une balustre à la Salle des Fêtes.

Il présente le devis reçu de l'entreprise PROLIANS d'un montant de 348.39 € soit 418.07 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise PROLIANS pour un montant de 348.39 € soit 418.07 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et demande à ce que les travaux soient réalisés dès que possible.

Délibération n° 2021 - 03 - 18

OBJET : Optimisation énergétique du patrimoine bâti

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du lancement de leur projet concernant la réalisation d'un audit énergétique du patrimoine bâti de la Commune soit la Mairie, l'Ancienne Mairie, l'École, la Salle des Fêtes ainsi que les logements de l'Ancien Presbytère.

Ainsi, il présente la proposition d'honoraires de l'entreprise ABAQUE INGENIERIE dont le montant s'élève à 6 650 € HT soit 7 980 € TTC. Deux options sont proposées :

- option 1 : Thermographie pour 400 € HT soit 480 € TTC,

- option 2 : Etude du confort estival des occupants pour 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'honoraires de l'entreprise ABAQUE INGENIERIE dont le montant s'élève à 6 650 € HT soit 7 980 € TTC.,
- **VALIDE** l'option n°1 pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition.

Délibération n° 2021 - 03 - 19

OBJET : Paiement des congés payés D'un agent titulaire avant mutation

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer au sujet du paiement des congés payés acquis au titre de l'année 2021, soit 6 jours, à Mme Séverine Louassier.

En effet, par nécessité de service, ces congés n'ont pas pu être pris avant sa mutation au sein d'une autre collectivité.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de payer les congés payés de Mme Séverine Louassier.

Délibération n° 2021 - 03 - 20

OBJET : Paiement des frais kilométriques Secrétaire itinérante

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer au sujet du paiement des frais kilométriques occasionnés lors des déplacements de Mme Virginie CHE, secrétaire itinérante au Centre de Gestion de la Charente, pour une mission de 3 mois (du 15 mars au 15 juin 2021).

Il est proposé de la rembourser sur un montant forfaitaire de 300€.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de payer les frais kilométriques à hauteur de 300 € par mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° 2021 - 03 - 21

OBJET : MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE APRÈS

RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu des événements récents mettant en exergue la dissolution du lien de confiance entre le 1er adjoint et la Municipalité, et d'autre part, dans un souci de bonne marche de l'administration communale, M. le Maire a décidé, conformément à l'article L 2122-20 du CGCT de rapporter toutes les délégations initialement confiées à M. Gérard SEGUIN, 1er Adjoint.

Le Conseil Municipal est à présent informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents (le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote) ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer tout d'abord sur la nature du scrutin (public ou secret) et ensuite sur le maintien ou non de M. Gérard SEGUIN dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Après vote au scrutin secret et délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas maintenir M. Gérard SEGUIN dans ses fonctions d'Adjoint.

Délibération n° 2021 - 03 - 22

OBJET : GRAND COGNAC Participation à l'espace citoyen : Désignation d'un élu

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le territoire de Grand Cognac bénéficie d'un Conseil de développement ayant pour but d'alimenter la réflexion des élus sur des sujets structurants et sur des projets d'intérêt public.

Composé de citoyens et d'acteurs du territoire, il peut aussi émettre des avis sur des documents stratégiques tels que le PLUI, le PCAET.

Aussi, il serait nécessaire qu'un conseiller municipal, qui ne siège pas au conseil communautaire, soit désigné.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth FRADIN, délégué titulaire.

Délibération n° 2021 - 03 - 23

Objet : Vote des taux de fiscalité locale Année 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la refonte de la fiscalité locale qui entre en vigueur au 01/01/2021.

A ce titre, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette dépense prend la forme suivante : les communes bénéficient du transfert à leur profil de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

Maintenant, la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend le taux départemental de la TFPB de 22,89 %. Le taux communal de la TFPB était de 15,78% l'an dernier.

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près, il sera fixe et pérenne.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% du taux de l'ancienne base de 15,78% et de 0,4% du taux de TFNB communal.

Au vu du coef de variation proportionnelle, l'augmentation de la TFPBN sera quant à lui de 0,4%.

Année \ Taxes	2020 COMMUNE	2020 DE- PARTEMENT	2021 COMMUNE	2021 DE- PARTEMENT	2021 Total
TFPB	15.78 %	22.89 %	16.17 %	22.89 %	39.06 %
TFPNB	43.03 %		43.46 %		43.46 %

Taux de référence pour 2021 :

- taxe foncière bâtie : 38.83%
- Taxe foncière non bâtie : 43.21%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ces membres présents, valide ces taux d'imposition.

Délibération n° 2021 - 03 - 24

Objet : Renouvellement d'un contrat pour un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (école)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat CDD de Mme Doriane PICHONNEAU, qui effectue du ménage à l'école et la Mairie en raison du COVID 19, arrive à échéance.

Il est proposé de renouveler son contrat pour une durée de un mois à compter du 26 avril 2021 jusqu'au 06 juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Accepte le renouvellement du contrat CDD de Mme Doriane PICHONNEAU afin d'effectuer du ménage à l'école et la Mairie en raison du COVID 19 pour durée hebdomadaire de 14h par semaine à compter du 26 avril 2021 jusqu'au 6 juillet 2021 sauf si les écoles sont amenées à fermer sur décisions gouvernementales et des mesures sanitaires applicables.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

Objet : Remboursement anticipé total prêt n°10000351138 Lotissement « La Petite Croix »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé auprès du Crédit Agricole à rembourser par anticipation le prêt n°10000351138 du lotissement « La Petite Croix » en totalité soit 188 757,07 €

Les modalités sont établies selon la proposition faite par le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- préfère attendre pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

CM DU 23.03.2021

TABLEAU DES SIGNATURES DES PRÉSENTS

LAGIER Alain	SEGUIN G�rard	BERNARD Carmen	SEGUIN Ga�l	NO�L Christine
GOURRAUD- BABIN Maryse	COUVRY Anthony	FREDERIC Romain	FRADIN Elisabeth	CHABROL Isabelle
DA COSTA Paulo	JASMIN Nathalie	DUPIN Pierre	OSSES Laura	JASMIN Rosie